

Extrait du Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 2 décembre 2021

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports :

1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26

La séance est ouverte à 19h17 et levée à 19h30.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoît VUILLEMIN (à partir de la question n°6), Mme Marie ETEVENARD, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ

Etaient absents : Mme Anne VIGNOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Nathan SOURISSEAU

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote : Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU, Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (jusqu'à la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU à M. François BOUSSO

Diffusion de la culture scientifique et technique Subvention à l'Université Ouverte (UFC)

Rapporteur : M. Benoît VUILLEMIN, Vice-Président

Commission : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « Enseignement supérieur »	Montant prévu au Budget 2021 : 400 000 € Montant de l'opération : 10 500 €

Résumé :

L'Université de Franche-Comté par le biais de son Service commun qu'est l'Université Ouverte, dispense des cours et conférences à un large public, ce qui permet une présence universitaire élargie au cœur de la Ville.

L'Université Ouverte dont la mission culturelle est de diffuser les savoirs universitaires au plus grand nombre, propose de poursuivre en 2022 une programmation diversifiée qui contribue au dialogue culturel et à l'entretien du lien social.

Grand Besançon Métropole a été sollicitée pour une subvention à hauteur de 10 500 €.

Le budget prévisionnel de l'Université Ouverte s'élève à 167 891 € pour l'année 2021-2022.

I. Contexte

La rentrée solennelle de l'Université Ouverte (UO) a eu lieu le 29 septembre dernier au Grand Kursaal devant une assemblée réunie de nouveau en présentiel. Cependant, l'Université Ouverte fait état d'une situation difficile. En effet, du fait des confinements successifs et de la fermeture de l'Université, l'UO a perdu un peu plus du tiers de l'effectif à Besançon (de 1200 à 870) comme ailleurs en Franche-Comté (de 3000 à 1870) inscrits à la Rentrée 2020-2021.

Pour répondre aux conditions de la crise sanitaire, l'UO a mis en place un enseignement à distance, ce qui a permis de maintenir les deux tiers du programme de novembre 2020 à juin 2021. De plus des liens ont été affichés régulièrement sur le site de l'UO (relayés par France Bleu), ce qui a permis à des personnes même non inscrites de bénéficier des connaissances universitaires dispensées.

Rappel du soutien GBM :

R 2019/ 2020	R 2020/2021	Projet R 2021/ 2022
15 500 € <i>(Subvention sollicitée 15 500 €)</i>	10 500 € <i>(Subvention sollicitée 15 500 €)</i>	10 500 € <i>(Subvention inscrite au Budget prévisionnel 2022 de l'UO : 10 500 € ; Subvention sollicitée par courrier de l'UO : 15 000 €)</i>

II. Rentrée 2021/2022

L'Université Ouverte, service commun de l'UFC, a pour mission d'ouvrir à un large public le potentiel de connaissances de l'Université. Elle s'adresse à toute personne, sans considération d'âge ou de diplôme et ne vise qu'à une formation culturelle désintéressée.

Les enseignements sont dispensés par des universitaires, sous la responsabilité de l'Université de Franche-Comté, garante du niveau et de la rigueur scientifique des activités proposées.

Afin de répondre à sa mission de diffusion des connaissances, elle organise, durant l'année universitaire, des enseignements, conférences, ateliers pratiques, en présence ou à distance, l'ensemble pouvant être complété par des sorties et voyages culturels.

L'offre de formation 2021-2022 présente un programme hybride, avec des séances en présentiel et des cours à distance avec la mise en place d'un nouveau programme intitulé « L'Université Ouverte à portée de clic ».

Cette offre supplémentaire est un moyen de porter l'Université partout sur le territoire et dans tous les foyers, même lorsqu'il est difficile de se déplacer (personnes en Foyer logement ou en Ephad).

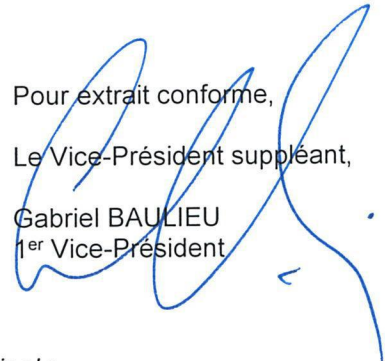
Il est proposé de verser une subvention à l'Université de Franche-Comté, à hauteur de 10 500 € au titre du fonctionnement 2021/2022 de l'Université Ouverte.

En cas d'accord, la dépense fera l'objet d'un versement en une fois à compter de la notification de la subvention.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'Université de Franche-Comté à hauteur de 10 500 € au titre du fonctionnement 2021/2022 de l'Université Ouverte ;**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.**

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :

Pour : 31 – M. Gabriel BAULIEU (pouvoirs de Mmes Anne VIGNOT et Catherine BARTHELET), M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO (pouvoir de M. Nathan SOURISSEAU), M. Marcel FELT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ

Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 1 – Mme Frédérique BAEHR*

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*



**Convention relative à l'attribution d'une subvention à l'Université
de Franche-Comté
au titre
du fonctionnement de l'Université Ouverte**

Entre :

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole représentée par Madame Anne VIGNOT, Présidente en exercice, dûment habilitée par délibération du Conseil de Communauté en date du 16/12/2021, ci-dessous dénommée « GBM » d'une part,

Et :

L'Université de Franche-Comté, dont le siège est situé 1 rue Claude Goudimel 25030 Besançon Cedex, représentée par sa Présidente, Madame Macha WORONOFF, ci-après dénommée « UFC », d'autre part.

Préambule

« L'Université Ouverte » est un Service commun de l'Université de Franche-Comté dont le but est de diffuser largement à tout public, sans considération d'âge ou de niveau d'études, les savoirs et savoir-faire universitaires. Elle ne vise qu'à la formation culturelle désintéressée et ne délivre aucun diplôme. Elle organise pendant l'année universitaire des enseignements, conférences et ateliers pratiques, l'ensemble pouvant être complété par des sorties et des voyages culturels.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention

Grand Besançon Métropole a décidé d'accorder une subvention de 10 500 € à l'UFC pour soutenir les activités de l'Université Ouverte au cours de l'année universitaire 2021/2022.

La présente convention a pour objet de définir les différents engagements des parties dans le cadre du soutien par Grand Besançon Métropole à l'Université Ouverte.

Article 2 - Engagements de l'Université

L'UFC s'engage à

- réaliser à Besançon un programme d'activités de l'Université Ouverte,
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objectif,
- utiliser la subvention versée par Grand Besançon Métropole à ce seul objectif,
- mentionner l'aide apportée par GBM dans les différents bilans et comptes rendus d'activité de l'Université Ouverte,
- transmettre à GBM le compte-rendu financier de l'Université Ouverte ainsi que le bilan comptable de l'année, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention,
- citer GBM comme partenaire lors des actions de communication,
- reverser les sommes qu'elle n'aurait pas utilisées, le cas échéant.

Par ailleurs, l'utilisation de la subvention, ou d'une partie de la subvention, à des fins différentes de celles prévues dans la présente convention pourra engendrer une demande de reversement total ou partiel de celle-ci.

Article 3 - Engagement de GBM

GBM s'engage à soutenir l'Université Ouverte par le versement d'une subvention d'un montant de 10 500€ (Dix mille cinq cent euros).

Article 4 - Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée en une fois en totalité après signature de cette convention.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 1 an à compter de sa transmission en contrôle de légalité.

Article 6 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 7 - Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. À défaut, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Besançon.

Fait en deux exemplaires, à Besançon, le

Pour l'Université de Franche-Comté

La Présidente,

Macha WORONOFF

Pour la Communauté Urbaine

Grand Besançon Métropole

La Présidente,

Anne VIGNOT